



Crédit effectué chez cofidis

Par **le cadre**, le **06/02/2009** à **15:54**

Bonjour voici ma question
mon ex-amie a souscrit un credit et j'étais le co-emprunteur elle a fait dossier de surendetement et passé au tribunal dernièrement il lui on dit que tout était ok mais je me suis aperçu qu'il m'a mis un blocage a la banque de france pour que je ne puisse plus de faire d'emprunt alors que mon ex-amie et passé au tribunal. je voudrait savoir si il ont le droit de faire sa c'est a dire de m'empêcher de faire un emprunt

Par **Marion2**, le **06/02/2009** à **19:56**

Bonsoir,
L'organisme de crédit ne s'est jamais retourné vers vous pour régler cette créance ?
Vous étiez co-emprunteur.